



Imposition de nouvelles tâches par l'employeur

Par **Véro**, le **11/06/2010** à **19:48**

Bonjour,

je travaille en qualité de comptable (4 comptables) dans une association d'aide à domicile de 500 salariés. Nous sommes en redressement judiciaire depuis 14 mois et notre nouveau directeur veut nous imposer de nouvelles tâches qui ne correspondent ni à notre qualification ni aux tâches définies dans notre contrat de travail : travailler par roulement à l'accueil et assurer le standard pendant la période de vacances d'été.

En effet, le service accueil est en sous effectif pendant la période de congés payés et il estime que nous devons être solidaire de ce service (notre service comptabilité est également en sous effectif pour les mêmes raisons et nous devons tout de même assurer le paiement des salaires). Il veut également modifier les horaires en mettant en place la journée continue.

Comment peut-il nous imposer ces tâches supplémentaires et cette modification des horaires ?

Merci pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.